



LÉGENDE

- 1 Grand ensemble de terrains vacants
- Périmètre d'urbanisation
- Densité brute (logement par hectare)
- Zone prioritaire de développement
- Zone d'expansion urbaine
- Zone de réserve
- Zone agricole protégée

Règlement 2016, chapitre 170



ANNEXE III : GESTION DE L'URBANISATION

(Articles 96, 97, 98, 107, 108, 372 et 384)

Réalisation:
Équipet de la Direction de l'aménagement et du développement urbain

Source:
Ce produit constitue une information géographique de base
élaborée par le gouvernement du Québec et de la Ville de
Trois-Rivières.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
© Ville de Trois-Rivières, tous droits réservés.

Date de révision: 2015-07-09
Date de mise à jour: 2015-11-27
Date d'impression: 2015-12-25

